



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 mai 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 Mai 1997

**Alignement de sécurité rue Jean Jaurès - Propriété GUIMARD**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Afin d'assurer une continuité de cheminement piéton rue Jean Jaurès côté pair, entre les numéros 166 et 172, il est nécessaire que la Ville de NIORT se rende propriétaire de la bande de terrain concernée par la servitude d'alignement. C'est le seul espace non aménagé pour les piétons de ce côté de voie et la continuité du trottoir ainsi envisagée permettrait de leur assurer la sécurité qui leur fait actuellement défaut.

Un accord est donc intervenu avec Madame GUIMARD, l'actuelle propriétaire de la parcelle EO n° 333, qui accepte de céder à la Ville la partie de terrain concerné par la servitude d'alignement moyennant le prix de 30 F le m<sup>2</sup> (la superficie approximative étant de 70 m<sup>2</sup>) à charge pour la Ville de verser une indemnité pour perte de clôture et d'un arbre (palmier) de 9.300 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition pour alignement aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;

- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir sachant que les frais afférents à cette acquisition y compris ceux de géomètre seront imputés au chapitre 906.641.2112 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON